

pour représenter le peuple; comme nous sommes souvent en désaccord, monsieur l'Orateur, il faut résoudre ces désaccords sans avoir des élections générales chaque fois. Des élections générales, c'est un instrument qui est donné au gouvernement pour démontrer qu'il a le contrôle et la confiance des Chambres. La dissolution du Parlement, tout le monde le sait, c'est un instrument par lequel le gouvernement exerce son autorité sur les Chambres. Or, nous faisons le contraire, nous ne menaçons pas la Chambre de dissolution. Nous disons à la Chambre: Nous n'allons pas par-dessus votre tête pour savoir ce que le peuple pense. . .

[Traduction]

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, le ministre me permet-il de lui poser une question?

[Français]

**L'hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, qu'on me laisse finir ma péroraison, après quoi je répondrai aux questions.

Nous n'en appelons pas au peuple par-dessus la tête des parlementaires pour savoir ce que le peuple pense. Nous demandons aux parlementaires ce qu'ils pensent. C'est cela, la question de confiance que nous avons posée depuis lundi dernier, la question dont nous sommes saisis. C'est la question qui est inscrite au *Feuilleton*, monsieur l'Orateur.

Je suis prêt à entendre la question de l'honorable député, maintenant.

• (4.50 p.m.)

[Traduction]

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Voici ma question, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire pourquoi, dans les circonstances qu'il a décrites avec tant d'éloquence, le gouvernement ne nous a pas présenté une simple motion de confiance? Pourquoi la rattacher au vote de lundi soir dernier?

[Français]

**L'hon. M. Trudeau:** Oui, je peux très facilement répondre à cette question, monsieur l'Orateur.

Si nous avons pris comme position de présenter un simple vote de confiance à la Chambre, si nous avons inscrit au *Feuilleton*: Cette Chambre a confiance dans le gouvernement, sans doute que plusieurs députés auraient refusé à voter «oui».

[Traduction]

**M. MacInnis:** Collusion, voilà la réponse.

[L'hon. M. Trudeau.]

[Français]

**L'hon. M. Trudeau:** Je ne sais pas de quoi on s'étonne. Nous l'avons avoué depuis le début.

Des députés ont parlé dans ce sens-là et je répète leurs assertions. Ils nous ont dit que le vote qu'ils ont donné lundi dernier n'était pas un vote de défiance. Ils ont dit que ce qu'ils voulaient faire ce soir-là, c'était uniquement de rejeter cette loi.

Et à ce sujet, je me réfère à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui a déclaré, comme l'atteste la page 132 des Débats du 31 janvier 1966, que l'opposition devrait avoir le droit de voter contre des projets de loi, de dire qu'elle est contre des projets de loi ou en désaccord avec le gouvernement, sans pour autant exprimer sa défiance envers le gouvernement. Monsieur l'Orateur, j'ai la citation en main, et il serait peut-être utile de la lire:

[Traduction]

... de nous permettre ... de voter sur des questions importantes indépendamment de la possibilité d'élections ... Nous pouvons voter sur d'autres choses ...

la question de confiance  
... quand le gouvernement le voudra.

C'est exactement ce qui arrive. Nous disons que ce lundi-là certains députés ont voté contre le bill parce qu'ils voulaient le faire échouer. Ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dit, c'est que si nous demandons à la Chambre de voter sur la question de confiance, elle le fera, mais qu'elle ne veut certainement pas faire tomber le gouvernement chaque fois qu'elle défait un bill. Tel est exactement l'argument présenté et c'est un argument valable.

**M. Knowles:** Puis-je poser une question au ministre? Ne demandais-je pas qu'on précise cette position avant et non pas après le vote, c'est-à-dire non pas après la défaite du gouvernement? (*Applaudissements*)

**L'hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, j'affirme que tel n'est pas le cas. C'est là le Règlement de la Chambre. Le député l'a cité en détail et il est très précis. La différence entre la thèse du député et ma propre position, c'est que le député tient à être du côté de ceux qui décident si le rejet de tel ou tel projet de loi signifie la défaite du gouvernement. Telle est la différence entre nous. Nous affirmons que c'est à nous de décider si le rejet de tel ou tel projet de loi signifie la défaite du gouvernement. (*Exclamations*)